

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-8-13

Séance du vendredi 7 novembre 2008

**PROGRAMME E 058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
PROJETS DE PARTENARIATS AVEC LE COMITE FEDERAL DES
ASSOCIATIONS POUR LA LANGUE REGIONALE D'ALSACE, L'ECOMUSEE
D'ALSACE ET LE CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE
D'ALSACE PORTANT SUR L'HISTOIRE ET L'AVENIR DE LA LANGUE
REGIONALE ET UN EXEMPLE DE SIGNALETIQUE BILINGUE.
« AVENANTS MODIFICATIFS »**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les délibérations n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales et n° 2008/3-1/13 du 27 juin 2008 relative à la décision modificative n°1,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 08/82/2007 du 23 novembre 2007 relative aux projets de partenariat avec l'Ecomusée, le Comité fédéral et le CRDP (programme E058),
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'approuver les termes du rapport et d'autoriser le Président à signer les trois avenants n° 1, joints au rapport, aux conventions avec le Comité Fédéral des associations pour la langue alsacienne, l'association de l'Ecomusée d'Alsace et le CRDP d'Alsace

- de différer en 2009 le mandatement des seconde et troisième tranches, sur des crédits inscrits en DM1 2009, au titre du projet de pôle linguistique dans le cadre de l'avenant à la convention avec l'e Comité fédéral des associations pour la langue alsacienne.
- d'autoriser le versement d'un acompte de 50% de la subvention accordée à l'association de l'Ecomusée d'Alsace pour la signalétique bilingue municipale modèle de l'Ecomusée, soit 16 500 € ;

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 't' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions